



PROCES-VERBAL N°03
Classement des Terrains et Installations Sportives

Réunion du : 14/10/2020

Présents : Mickael AUBRY, Gilles BRIOU, Michel CORNIAUX, Alain LECLERCQ, Joëlle LEMY, Serge PATUREAU, Michel RAVIART, Jean Paul TURPIN, Jacques VARLET

Excusé :

Assiste : Patrick BAUW

Prochaines réunions :

17/11/2020

08/12/2020

Attention : Les dossiers sont à retourner au plus tard pour le 10/11/2020

Le P.V n°02 est validé

Les décisions portées au présent P.V de la CRTIS doivent être validées par le GT de la Commission Fédérale des Terrains & Installations Sportives

AISNE

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **SOISSONS – STADE DU PARC A L'OISEAU – NNI 027220701**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 01 Septembre 2020
- Rapport de visite effectué le 01/09/2020 par Monsieur Mickael AUBRY - Président de la CDTIS.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 14/10/2030.

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **VERVINS – STADE DE LA BRIQUETTERIE 1 – NNI 027890101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 26/11/2028 et l'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 15/10/2018.

Eclairage moyen horizontal : 187 Lux

Facteur d'uniformité : 0.72

Rapport Emini/Emaxi : 0.48

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 02/10/2022.

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5 AFFAIRES DIVERSES

ARTOIS

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **COURRIERES – STADE GABRIEL PERI 1 – NNI 622500101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 27/04/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et du document transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 1^{er} Mars 2000

La Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 14/10/2030.

- **VENDIN LES BETHUNE – STADE ALBERT DELAHAYE – NNI 628410101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 29/06/2020. Ce classement est prolongé de 6 mois en raison de la crise sanitaire.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5.

La Commission suspend sa décision de classement en Niveau 5 au respect de la zone de dégagement des 2,50m entre les lignes de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré. Elle demande de réduire la largeur de l'aire de jeu à 64 m pour permettre de respecter cette largeur de dégagement.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 30 Novembre 2020 :

- Tracer la zone technique en pointillé

La Commission retourne le dossier à la CDTIS Artois et invite la collectivité à se rapprocher de celle-ci pour effectuer une visite de l'installation dès les travaux réalisés.

1.3 Changements de niveau de classement

- **NOYELLES SOUS LENS – STADE AUGUSTE GALLET – NNI 626280201**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 09/09/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 4 SYE et des documents transmis :

- Plan masse
- Plan de situation
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectué le 13 Octobre 2020 par Mr Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS.

La Commission classe cette installation en niveau Foot A11 SYE Provisoire jusqu'au 13.04.2021 Elle prononce un avis favorable pour un classement de l'installation en Niveau 4 SYE qui ne pourra être prononcé qu'au vu du PV des tests in situ et du constat de l'achèvement des travaux de finition dans les vestiaires.

La Commission rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les 5 ans à la date anniversaire de cette mise en service.

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

- **NOYELLES SOUS LENS – STADE AUGUSTE GALLET – NNI 626280201**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 09/09/2024.

Eclairage moyen horizontal : 180 Lux

Facteur d'uniformité : 0.71

Rapport Emini/Emaxi : 0.54

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 14/10/2022.

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **CROISILLES – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 622590102**

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 19/09/2025 et l'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 07/07/2020.

Eclairage moyen horizontal : 159 Lux

Facteur d'uniformité : 0.70

Rapport Emini/Emaxi : 0.46

La Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 19/06/2022.

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

- **GONNEHEM – STADE FOOT5 AVEC PALISSADES – NNI 623765501**

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un éclairage et des documents transmis.

La Commission donne un avis préalable favorable sur le projet d'un éclairage du Foot5 avec Palissades conforme au cahier des charges FAFA.

Eclairage moyen horizontal : 160 Lux

CU : 0,60

3.5 Retraits de classement

4 **PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**

5 **AFFAIRES DIVERSES**

COTE D'OPALE

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **HALLINES – STADE FERNAND SASTRE 1 – NNI 624030101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 07/09/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et du document transmis :

- Attestation Administrative de Capacité du 04 Septembre 2020

La Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 14/10/2030, sous les réserves suivantes :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale) avant le 30 Novembre 2020
- Tracer la zone technique en pointillé

Nota : A la prochaine échéance de classement décennale, cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que la surface des vestiaires soit mise en conformité avec le Règlement de 2014 (Chapitre 1.3).

Rappel des dimensions requises pour le niveau 5 : 2 vestiaires joueurs 20m² minimum – recommandé 25 m² ; vestiaire arbitre 8 m² minimum.

- **HELFAUT – STADE MICHEL BECART 1 – NNI 624230101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 04/04/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et du document transmis :

- Attestation Administrative de Capacité du 05 Octobre 2020

La Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 14/10/2030.

- **HELFAUT – STADE MICHEL BECART 2 – NNI 624230102**

Cette installation était classée en Niveau Foot A11 jusqu'au 28/09/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A11 et du document transmis :

- Attestation Administrative de Capacité du 05 Octobre 2020

La Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau Foot A11 jusqu'au 14/10/2030.

- **NEUFCHATEL-HARDELOT – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 626040102**

Cette installation était classée en Niveau Foot A11 SYE jusqu'au 14/06/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau FootA11 SYE et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 29 Avril 2019
- Photo de l'aire de jeu
- Rapport de visite effectué le 08 Juillet 2020 par Mr Jean VARLET – Membre de la CDTIS.
- Tests in situ du 26/03/2019, dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5 du Règlement des terrains et installations sportives.

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau Foot A11 SYE et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

Elle rappelle que les tests in situ de contrôle des exigences de performances sportives, de sécurité et de durabilité (Art.1.1.5 du Règlement des Terrains et Installations Sportives) devront être réalisés pour le 11/04/2018 (Art.5.2.4§4) pour maintenir ce classement.

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

- **CALAIS – SALLE OMNISPORT COUBERTIN – NNI 621939903**

Cette installation n'était pas répertoriée dans la base de données.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3 et des documents transmis :

- PV CDS du 15 Avril 2010
- Rapport de visite effectué les 20 Août 2020 par Mr Hervé LANNOY – Membre de la CDTIS.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 14/10/2030, sous les réserves suivantes :

- Transmettre un Arrêté d'Ouverture au Public (AOP) ou une Attestation Administrative de capacité (moins de 200 places assises) en distinguant les places assises des places debout, avant le 30 Novembre 2020
- Transmettre un plan coté des vestiaires, avant le 30 Novembre 2020

Il est précisé que les tracés spécifiques futsal, (Points de réparations - Quarts de cercle corner - Zone de remplacement), devront être réalisés même de façon provisoire, éventuellement en bande adhésive, pour les compétitions.

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

- **CALAIS – SALLE OMNISPORT COUBERTIN – NNI 621939903**

Cette installation d'éclairage n'était pas répertoriée dans la base de données.

Eclairage moyen horizontal : 1064 Lux

Facteur d'uniformité : 0.60

Rapport Emini/Emaxi : 0.40

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau EFutsal 3 jusqu'au 14/10/2024.

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **ARQUES – STADE ALFRED ANDRE 1 – NNI 620400101**

Cette installation est classée en Niveau 4 jusqu'au 27/02/2030 et l'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 03/07/2020.

Eclairage moyen horizontal : 261 Lux

Facteur d'uniformité : 0.70

Rapport Emini/Emaxi : 0.44

La Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 28/09/2022.

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

- **MARCK – STADE DANIEL CLOUET – NNI 625480401**

La Commission prend connaissance du rapport de visite de Monsieur Jacques VARLET - Membre de la CDTIS nous informant ci-dessous que l'ensemble des points de non-conformités ci-dessous ont été réalisés.

- Mise à hauteur réglementaire des buts à 2,44m sous la barre transversale
- Ajout des parties manquantes de la main courante derrière les buts à 6m sur 20m de large
- Distance des dégagements de sécurité des 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle (y compris terrain réduit A 8 par rapport aux buts)

La Commission maintient donc le classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 05/07/2025.

Remerciements

ESCAUT

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **FERRIERE LA PETITE – STADE JOEL JEU – NNI 592310101**

Cette installation est répertoriée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Plan masse
- Plan des vestiaires

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 14/10/2030.

- **FLERS EN ESCREBIEUX – STADE DE LA LONGUEVILLE 1 – NNI 592340201**

Cette installation est répertoriée en Niveau Foot A11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 14/10/2030.

- **MARQUION – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 625590101**

Cette installation est répertoriée en Niveau Foot A11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6.

La Commission suspend sa décision de classement en Niveau 6 au respect de la zone de dégagement des 2,50m entre les lignes de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré. Elle propose de réduire la largeur de l'aire de jeu à 59,90m pur respecter cette largeur de dégagement

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 30 Novembre 2020 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

La Commission retourne le dossier à la CDTIS Escaut et invite la collectivité à se rapprocher de celle-ci pour effectuer une visite de l'installation dès les travaux réalisés.

- **QUIEVRECHAIN – STADE JEAN CLAUDE CHEVAL – NNI 594840201**

Cette installation n'existe pas dans la base de données.

La Commission reprend le dossier à la suite de sa décision du 15 Septembre 2020 et prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A8 et des documents transmis :

- Photos attestant la mise en conformité du dégagement des 2,50m entre les lignes de but de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A8 jusqu'au 14/10/2030.

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **CAMBRAI – STADE DES SOURCES – NNI 591220201**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 25/05/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et du document transmis :

- Plan des vestiaires

La Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 14/10/2030.

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

- **FAMARS – STADE CENTRE FORMATION VAFC 3 – NNI 592210203**

Cette installation est classée en niveau 5 SYE jusqu'au 30/08/2028 et l'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 19/01/2016.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de remplacement du revêtement d'un gazon synthétique afin de maintenir le classement en Niveau 5 SYE, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée du propriétaire ;
- Courrier du propriétaire « VAFC » détaillant le projet ;
- Plans de masse

Elle prend en compte que les vestiaires et autres éléments du classement actuel sont inchangés.

La Commission donne un avis favorable sur le projet pour un classement de Niveau 5 SYE.

Elle rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les 5 ans à la date anniversaire de cette mise en service.

Elle rappelle l'intérêt :

- . De faire procéder par un laboratoire à une mesure des teneurs en HAP des produits de remplissage s'ils sont élastomères et de communiquer ces résultats
- . D'obtenir du fournisseur, le PV d'identification par un laboratoire de la conformité normative des composants du gazon synthétique

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

- **MARCHIENNES – SALLE MICHEL BERNARD – NNI 593759901**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 4 et du document transmis :

- Attestation administrative de capacité du 08 Septembre 2020

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 14/10/2030.

Il est précisé que les tracés spécifiques futsal, (Points de réparations - Quarts de cercle corner), devront être réalisés même de façon provisoire, éventuellement en bande adhésive, pour les compétitions.

- **TRITH ST LEGER – SALLE JACQUES ANQUETIL – NNI 596039901**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement et des documents transmis :

- PV CDS du 24 Octobre 2019
- Plan de situation
- Plan d'ensemble
- Plan des vestiaires

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 14/10/2030, sous la réserve suivante :

- Transmettre un Arrêté d'Ouverture au Public (AOP) de plus de 200 places assises ou une Attestation Administrative de capacité moins de 200 places assises en distinguant les places assises des places debout, avant le 30 Novembre 2020

Il est précisé que les tracés spécifiques futsal, (Points de réparations - Quarts de cercle corner – Zone de remplacement), devront être réalisés même de façon provisoire, éventuellement en bande adhésive, pour les compétitions.

- **WAVRECHAIN SOUS DENAIN – SALLE LUCIEN LAURETTE – NNI 596519901**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 18 Décembre 2019
- PV CDS du 27 Mai 2019
- Plan des vestiaires

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 14/10/2030.

- **WAZIERS – SALLE PAUL LANGEVIN – NNI 596549901**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3 et du document transmis :

- Attestation Administrative de Capacité du 22 Septembre 2020

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 14/10/2030.

Il est précisé que les tracés spécifiques futsal, (Points de réparations - Quarts de cercle corner – Zone de remplacement), devront être réalisés même de façon provisoire, éventuellement en bande adhésive, pour les compétitions.

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

- **SAINT SAULVE – COMPLEXE SPORTIF 2 – NNI 595440102**

Cette installation est classée en Niveau 4 SYE jusqu'au 06/12/2024 et l'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 20/10/2016.

Eclairage moyen horizontal : 241 Lux

Facteur d'uniformité : **0.65**

Rapport Emini/Emaxi : 0.40

Le facteur d'uniformité est insuffisant pour obtenir un classement E5 (Facteur d'uniformité : requis ≥ 0.7).

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E Foot A11 jusqu'au 22/09/2022.

3.4 Avis préalables

- **ESCAUDAIN – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 592050102**

Cette installation est classée en niveau 5 SYE jusqu'au 01/09/2024.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un éclairage et des documents transmis (étude d'éclairage du 28 Septembre 2020).

Valeurs de l'étude d'éclairage :

Eclairage moyen horizontal : 163 Lux

Facteur d'uniformité : 0.84

Rapport Emini/Emaxi : 0.67

La Commission donne un avis préalable favorable sur le projet pour un classement Niveau E5.

- **FAMARS – STADE CENTRE FORMATION VAFC 3 – NNI 592210203**

Cette installation est classée en niveau 5 SYE jusqu'au 30/08/2028 et l'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 19/01/2016.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un éclairage et des documents transmis.

Valeurs de l'étude d'éclairage :

Eclairage moyen horizontal : 222 Lux

Facteur d'uniformité : 0.86

Rapport Emini/Emaxi : 0.74

La Commission donne un avis préalable favorable sur le projet pour un classement Niveau E5.

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

- **ST VAAST EN CAMBRESIS – STADE JOSEPH PARENT 1 – NNI 595470101**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 21/05/203022.

La Commission valide que les travaux de clôture pare ballon ont été réalisés conformément au règlement fédéral (distance par rapport à l'aire de jeu)

- **FEIGNIES – SALLE JULES LADOUMEGUE 1 – NNI 592259901**

Cette installation est classée en Niveau Futsal 3 jusqu'au 15/01/2030.

La Commission prend connaissance des photos attestant le retrait des espaliers derrière les buts et des tracés de la zone officielle et la zone de remplacement.

La Commission maintient donc le classement de l'installation Niveau Futsal 3 jusqu'au 15/01/2030

Remerciements

FLANDRES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

• **PROVIN – STADE FRANCOIS GRARD 1 – NNI 594770101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 10/03/2030.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 SYE et des documents transmis :

- Plan de l'aire de jeu
- Plan d'ensemble
- Plan de situation
- Plan coupe transversale
- Rapport photos

La Commission classe cette installation en niveau Foot A11 SYE Provisoire jusqu'au 15/03/2021 Elle prononce un avis favorable pour un classement de l'installation en Niveau 5 SYE qui ne pourra être prononcé qu'au vu du PV des tests in situ.

La Commission rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, dans les 6 mois suivant la date de mise en service, **au plus tard le 15 Mars 2021.**

• **PROVIN – STADE FRANCOIS GRARD 2 – NNI 594770102**

Cette installation n'existe pas dans la base de données.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A8 et du document transmis :

- Plan des vestiaires

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A8 jusqu'au 14/10/2030.

• **VILLENEUVE D'ASCQ – STADE CITE SCIENTIFIQUE – NNI 590090901**

Cette installation n'était pas répertoriée dans la base de données.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A11 SYE et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 22 Septembre 2020
- Plan des vestiaires
- Plan de recollement de l'aire de jeu
- Rapport photos
- Tests in situ des 08 & 13/12/2016, dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5 du Règlement des terrains et installations sportives.

La Commission observe que les vestiaires proposés sont situés au-delà d'une voie publique ; ils ne peuvent donc pas être affectés à ce terrain pour le classement de cette installation.

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau Foot A11 SYE et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

La Commission note que ce terrain n'est pas récent. Elle rappelle donc que les tests in situ de contrôle des exigences de performances sportives, de sécurité et de durabilité (Art.1.1.5 du Règlement des Terrains et Installations Sportives) devront être réalisés pour le 01/10/2021 (Art.5.2.4§4) pour maintenir ce classement.

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **CRAYWICK – STADE MARIE THERESE MORALES 1 – NNI 591590101**

Cette installation était classée en Niveau 5 depuis le 23/09/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 11 Juin 2019
- Rapport de visite effectué le 06/10/2020 par Monsieur Serge PATUREAU - Président de la CDTIS.

La Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 14/10/2030.

Nota : A la prochaine échéance de classement décennale, cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que la surface des vestiaires soit mise en conformité avec le Règlement de 2014 (Chapitre 1.3).

Rappel des dimensions requises pour le niveau 5 : 2 vestiaires joueurs 20m² minimum – recommandé 25 m² ; vestiaire arbitre 8 m² minimum.

- **HOYMILLE – STADE MUNICIPAL – NNI 593190201**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 25/10/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Attestation de Capacité du 13 Août 2020
- Plan des vestiaires
- Schéma de l'aire de jeu

La Commission suspend sa décision de classement en Niveau 6 au respect de la zone de dégagement des 2,50m entre les lignes de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré. Elle propose de réduire la largeur de l'aire de jeu à 67,6m pour respecter cette largeur de 2,50m.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 30 Novembre 2020 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Supprimer les « oreilles » des deux buts
- Refaire les tracés intérieurs à l'aire de jeu conformément au règlement fédéral

La Commission retourne le dossier à la CDTIS Flandres et invite la collectivité à se rapprocher de celle-ci pour effectuer une visite de l'installation dès les travaux réalisés.

1.3 Changements de niveau de classement

- **BRAY DUNES – STADE PIERRE LAMSTAES 2 – NNI 591070102**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 07/09/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 08 Septembre 2020
- Schéma de l'aire de jeu

Pour confirmer le classement en Niveau 5, il faut que le « local douche 2 » soit cloisonné en deux parties pour desservir les vestiaires joueurs 2 et 3 séparément.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A11 jusqu'au 14/10/2030.

Il est précisé que pour un niveau 5 la zone technique devant les bancs joueurs doit être tracée en pointillés.

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

- **DUNKERQUE – COMPLEXE SPORTIF LA LICORNE 2 – NNI 591830702**

Cette installation était classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 05/09/2025 et l'éclairage est répertorié en Niveau E-entraînement jusqu'au 15/01/2022.

La Commission prend connaissance des tests du 21/09/2020 et transmet le rapport d'essais des performances sportives et de sécurité à la CFTIS pour décision.

Elle rappelle que les tests in situ de contrôle des exigences de performances sportives, de sécurité et de durabilité (Art.1.1.5 du Règlement des Terrains et Installations Sportives) devront être réalisés pour le 05/09/2025 (Art.5.2.4§4) pour maintenir ce classement.

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

- **ZEGERSCAPPEL – SALLE ESPACE POUR TOUS – NNI 596669901**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 1^{er} Octobre 2019
- PV CDS du 27 Septembre 2019
- Plan d'ensemble
- Rapport de visite effectué le 28 Septembre 2020 par Mr Serge PATUREAU – Président de la CDTIS.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 14/10/2030, sous la réserve suivante :

- Mettre en place la table officielle à 1,50m de large

Il est précisé que les tracés spécifiques futsal, (Points de réparations - Quarts de cercle corner – Zone de remplacement), devront être réalisés même de façon provisoire, éventuellement en bande adhésive, pour les compétitions.

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **CAMPHIN EN PEVELE – COMPLEXE SPORTIF DE LUCHIN 1 – NNI 591240201**

Cette installation est classée en Niveau 3 jusqu'au 15/09/2026 et l'éclairage était classé en Niveau E4 jusqu'au 28/08/2020.

Eclairage moyen horizontal : 285 Lux

Facteur d'uniformité : 0,71

Rapport Emin/Emaxi : 0,53

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

- **MARCQ EN BAROEUL – STADE GEORGES NIQUET 1 – NNI 593780101**

Cette installation est classée en Niveau 4 SYE jusqu'au 17/09/2026 et l'éclairage était classé en Niveau E4 jusqu'au 26/09/2020.

Eclairage moyen horizontal : 242 Lux

Facteur d'uniformité : 0,71

Rapport Emini/Emaxi : 0,51

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

- **PROVIN – STADE FRANCOIS GRARD 1 – NNI 594770101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 10/03/2030.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un éclairage et des documents transmis.

Valeurs de l'étude d'éclairage :

- Eclairage moyen horizontal : 165 Lux

- Facteur d'uniformité : 0.75

- Rapport Emini/Emaxi : 0.58

La Commission donne un avis préalable favorable sur le projet pour un classement Niveau E5.

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

- **MONS EN BAROEUL – SALLE MONTAIGNE – NNI 594109904**

Cette installation était classée en Niveau Futsal 3 jusqu'au 15/09/2030.

La Commission prend connaissance de l'Attestation Administrative de Capacité du 24 Septembre 2020.
Remerciements

5. AFFAIRES DIVERSES

- **TOURCOING – STADE DE MELBOURNE 1 – NNI 595990601**

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 01/12/2029

La Commission prend connaissance du mail de Mr Jean Claude HOCQUAUX – Membre de la CDTIS Flandres qui atteste la mise en conformité de la hauteur des buts à 2,44 m sous la barre transversale.
Remerciements

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **ANGICOURT – STADE FRANCOISE LAISEMENT – NNI 600130101**

Cette installation est répertoriée en Niveau Foot A11 jusqu'au 07/07/2025.

Suite à la visite du 21 Juillet 2020, la Commission prend connaissance des points suivants :

- Le terrain ne sert plus que pour le football évolution
- Les dégagements de sécurités des 2,50m ne sont pas respectés
- Les 2 buts inclinés par l'arrière présentent un danger
- Aucun traçage de l'aire de jeu n'est effectué

La Commission demande à la C.F.T.I.S. le retrait de classement de l'installation.

La Commission précise que cette installation n'est plus classée et ne permet pas l'organisation de compétition.

- **CREIL – PLAINE DE JEU DU MEGRET 3 – NNI 601750203**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 4 SYE et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 22 Septembre 2020
- Plans (Drainage, Masse, Recollement..)
- Rapport de la visite effectuée le 02/09/2020 par Madame Joëlle LEMY - Présidente de la CDTIS.
- Rapport des tests in situ du 14/09/2020, dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5 du Règlement des terrains et installations sportives.

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau 4 SYE et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

- **ST SAMSON LA POTERIE – STADE MUNICIPAL – NNI 605960101**

Cette installation est répertoriée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 10 Décembre 2019
- Rapport de visite effectué le 17 Décembre 2019 par Mr Didier LANGLET – Membre de la CDTIS

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 14/10/2030.

La Commission précise que pour un classement de niveau 5 :

- Les dimensions de l'aire de jeu, des surfaces actuelles vestiaires joueurs et d'arbitre sont insuffisantes.
- La mise en place de bancs de touche est obligatoire.

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

- **CHAMBLY – STADE DU MESNIL SAINT MARTIN – NNI 601390103**

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation avec un terrain en pelouse naturelle et des documents transmis.

La Commission transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

- **CREIL – GYMNASSE ALAIN MARION – NNI 601759903**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement et du document transmis :

- Rapport de visite effectué le 15 Septembre 2020 par Mr Didier LANGLET – Membre de la CDTIS.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 14/10/2030, sous la réserve suivante :

- Transmettre un Arrêté d'Ouverture au Public (AOP) de plus de 200 places assises ou une Attestation Administrative de capacité moins de 200 places assises en distinguant les places assises des places debout, avant le 30 Novembre 2020

Il est précisé que les tracés spécifiques futsal, (Points de réparations - Quarts de cercle corner – Zone de remplacement), devront être réalisés même de façon provisoire, éventuellement en bande adhésive, pour les compétitions.

- **CREIL – GYMNASSE DESCARTES – NNI 601759902**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement et des documents transmis :

- PV CDS du 08 Décembre 2015
- Plan masse
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectué le 15 Septembre 2020 par Mr Didier LANGLET – Membre de la CDTIS.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 14/10/2030, sous la réserve suivante :

- Transmettre un Arrêté d'Ouverture au Public (AOP) de plus de 200 places assises ou une Attestation Administrative de capacité moins de 200 places assises en distinguant les places assises des places debout, avant le 30 Novembre 2020

Il est précisé que les tracés spécifiques futsal, (Points de réparations - Quarts de cercle corner), devront être réalisés même de façon provisoire, éventuellement en bande adhésive, pour les compétitions.

- **GOUVIEUX – GYMNASSE DE GOUVIEUX – NNI 602829901**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 4 et des documents transmis :

- PV CDS du 18 Décembre 2012
- Plan d'ensemble
- Rapport de visite effectué les 15 Septembre 2020 par Mr Philippe POULAIN – Membre de la CDTIS.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 14/10/2030, sous les réserves suivantes :

- Transmettre un Arrêté d'Ouverture au Public (AOP) de plus de 200 places assises ou une Attestation Administrative de capacité moins de 200 places assises en distinguant les places assises des places debout, avant le 30 Novembre 2020
- Mettre en place la table officielle d'1,50m de large

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **VERNEUIL EN HALATTE – STADE GERARD LEVEL 2 – NNI 606700102**

Cette installation est classée en Niveau 4 SYE jusqu'au 23/09/2028 et l'éclairage était classé en Niveau E4 jusqu'au 28/03/2020.

Eclairement moyen horizontal : 303 Lux

Facteur d'uniformité : 0.82

Rapport Emin/Emaxi : 0.64

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

- **CHAMBLY – STADE DU MESNIL SAINT MARTIN – NNI 601390103**

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un éclairage et des documents transmis.

La Commission transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

- **NANTEUIL LE HAUDOIN – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 604460101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 20/05/2019.

La Commission prend connaissance de l'Arrêté d'Ouverture au Public du 28 Septembre 2020.

Remerciements

5. AFFAIRES DIVERSES

SOMME

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **BEAUQUESNE – STADE COMMUNAL – NNI 800700101**

Cette installation était en retrait de classement.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau Foot A11 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 28 Septembre 2020
- Plan d'ensemble

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A11 jusqu'au 14/10/2030.

- **FEUQUIERES EN VIMEU – STADE CITY STADE – NNI 803080201**

Cette installation n'existe pas dans la base de données.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A5 et des documents transmis :

- Photos du City Stade

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A5 jusqu'au 14/10/2030.

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **FEUQUIERES EN VIMEU – STADE LEONCE BASSE – NNI 803080101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 18/09/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5.

La Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 14/10/2030.

- **ST QUENTIN LA MOTTE – STADE BERNARD OMER – NNI 807140101**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 08/09/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau 6.

La Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 14/10/2030.

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 3.1 Classements initiaux
- 3.2 Confirmations de niveau de classement

- **CRECY EN PONTHEIU – STADE EUGENE PETIT – NNI 802220101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 05/03/2023 et l'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 10/02/2017.

Eclairement moyen horizontal : 196 Lux
Facteur d'uniformité : 0.70
Rapport Emini/Emaxi : 0.46

La Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 25/09/2022.

- 3.3 Changements de niveau de classement
- 3.4 Avis préalables
- 3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

- **DARGNIES – STADE MUNICIPAL – NNI 802350101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 10/12/2029.

La Commission prend connaissance des photos attestant le remplacement de la barre transversale et rappelle que le tracé de la zone technique doit être en pointillé.

Remerciements

Michel RAVIART
Président de la C.R.T.I.S.